



PRÉVENIR LE DÉTOURNEMENT DE FRET

BONNES PRATIQUES
POUR LES CHARGEURS ET TRANSPORTEURS
UTILISATEURS DES BOURSES DE FRET

- Octobre 2026 -



Le détournement de fret est un phénomène en progression constante. Il concerne le domaine de l'affrètement et touche particulièrement les offres de transport en lien avec les bourses de fret.

L'usurpation d'identité d'un transporteur est le mode opératoire le plus courant. Cela se manifeste notamment par l'utilisation de faux noms de domaine et de fausses adresses e-mail.

Pour lutter contre cette forme de malveillance, les principales bourses de fret et les fédérations représentantes des entreprises du transport de marchandises et des chargeurs s'associent pour vous **fournir les gestes essentiels afin de limiter les risques.**

VOUS SOUHAITEZ FAIRE AFFRÉTER UN LOT DE MARCHANDISES SENSIBLES



- Eviter de proposer des lots sensibles (téléphonie, cosmétique et produits de luxe notamment) sur les bourses.
Pour ces lots :
 - › Privilégiez des transporteurs référencés ;
 - › Sollicitez un pool de prestataires validés ;
 - › Préférez les bourses de fret fermées/privées ou sécurisées pour proposer ce type de marchandises ;
- Lors de vos échanges ne mentionnez pas le nom du client, ni la nature précise des produits.



VOUS AVEZ DÉPOSÉ UNE OFFRE DE TRANSPORT SUR UNE PLATEFORME

Recommandations générales pour se prémunir de l'usurpation d'identité

- Vérifiez les adresses e-mail, notamment via le site internet de la société à affréter :
 - Nom de domaine et fautes dans le mail : comparez attentivement l'adresse e-mail de la personne qui vous contacte avec celle de l'entreprise enregistrée sur la plateforme concernée. Certaines plateformes proposent une fonctionnalité dédiée vous permettant de vérifier la correspondance.
 - Exemples : pour une véritable adresse dupont@martin-transport.com
 - Orthographe différente : dupont@martin-transport.s.com
 - Inversion de lettres : dupont@maritn-transport.com
 - Extension différente : dupont@martin-transport.fr
 - Domaine grand public : dupont.martin-transport@gmail.com
- Ne cliquez sur aucun lien inconnu ou vérifiez que l'URL de connexion soit le bon ;
- Vérifiez le numéro de TVA intracommunautaire sur la [plateforme VIES](#) ;
- Pour les transporteurs étrangers, vérifiez la bonne inscription au registre des sociétés de transport via le [registre Européen des entreprises de transport routiers](#) (ERRU) qui présente une liste des points de contact de chaque pays (Excel) ;
- Prévenez la plateforme si une irrégularité est constatée.

SITUATION 1



Vous utilisez directement la plateforme et sa messagerie sécurisée

Restez vigilants

Conseils spécifiques à cette situation :

- Consultez les documents légaux mis à disposition et vérifiez leur conformité ;
- Vérifiez l'existence d'un numéro de téléphone fixe ;
- Vérifiez la date d'inscription de l'entreprise ;
- Consultez les notes et avis déposés ;
- Soyez particulièrement vigilants lorsque le transporteur a réalisé peu de transports ou de manière irrégulière ;
- Ne partagez jamais vos codes d'accès aux bourses de fret ;
- Utilisez des mots de passe robustes ;
- Coupez l'accès à la plateforme lors du départ d'un collaborateur de l'entreprise.

SITUATION 2



Vous recevez une offre de transport hors plateforme *Situation à haut risque*

Conseils spécifiques à cette situation :

- Vérifiez que l'entreprise est inscrite sur la bourse de fret : adresse e-mail et identifiant ;
- Utilisez les annuaires des plateformes ;
- Invitez à poursuivre l'échange sur la plateforme.

SITUATION 3



Vous utilisez un outil externe ou une passerelle/ gateway *Situation à très haut risque*

Dans ce cas de figure, votre offre de transport est proposée sur plusieurs plateformes pour lesquelles vous n'avez pas toujours d'accès. Il y a peu de traçabilité, voire aucune. Les bourses de fret sont dans l'incapacité de vous délivrer une assistance.

Conseils spécifiques à cette situation :

- Redoublez de vigilance ;
- Appliquez scrupuleusement l'ensemble des conseils ci-dessus.





SIGNAUX D'ALERTE

- Demande d'actions urgentes de la part de l'affrété ;
 - Conducteur arrivant hors créneau prévu (avance ou retard) sans explication cohérente ;
 - Silence, interruption, panne de communication ;
 - Documents suspects ou incohérents ;
 - Changement de numéro d'immatriculation.
-



AU CHARGEMENT

Avant toute remise de marchandises, il convient systématiquement de :

- Vérifiez les documents du transporteur :
 - L'identité du conducteur ;
 - La correspondance entre la plaque d'immatriculation et la carte grise du véhicule et prendre en photo ces éléments ;
 - Le carnet de LV/CMR (regardez les derniers transports effectués) : les malfaiteurs sont souvent dépourvus de carnets de LV/CMR, ils ont des feuilles volantes ;
 - Contrôlez la cohérence des informations et des documents remis ;
 - Refusez toute modification de dernière minute non validée au préalable ;
 - Contrôlez la mise en place des mesures de sûreté convenues : verrouillage, plombage, suivi du transport ;
 - En cas d'anomalie, d'incohérence ou de doute : suspendez l'opération et ne remettez pas la marchandise tant que les vérifications ne sont pas confirmées.
-



QUE FAIRE EN CAS D'USURPATION D'IDENTITÉ ? RECOMMANDATIONS POUR LE CHARGEUR

Agir vite, c'est augmenter les chances de retrouver la marchandise

1. Collectez des preuves

- Réalisez des captures d'écran de tous les échanges : e-mails, messages sur la messagerie sécurisée (conservation limitée et usage strict aux fins de la plainte) ;
- Demandez les vidéos du chargement ;

2. Déposez plainte le plus rapidement possible

- Déposez plainte pour escroquerie en bande organisée et non pour vol de fret ;
- Invoquez les articles 132-71, 313-1 et 313-2 du code pénal ;

3. Informez les parties prenantes

- Prévenez la bourse de fret ;
- Diffusez l'alerte à votre organisation professionnelle et à votre réseau ;

4. Déclarez votre sinistre à l'assurance

- Dans les 5 jours à partir de la découverte du détournement.

LES BOURSES DE FRET AGISSENT À VOS CÔTÉS

Pour lutter contre les détournements de fret, notamment liés à l'usurpation d'identité, les bourses de fret mettent en place de nombreuses mesures visant à garantir un environnement numérique sécurisé.



- Messagerie sécurisée : barrière de la langue levée et archivage automatique ;
- Annuaire : entreprises vérifiées ;
- Documents légaux : mise à disposition et vérification ;
- Connexions sécurisées aux plateformes des bourses de fret ;
- Authentification multifacteur pour renforcer la sécurité.

TOUS CONCERNÉS



- Sensibilisez vos équipes et partenaires au risque de détournement de fret ;
- Informez vos partenaires et prestataires ;
- Le non-respect de ces consignes peut engendrer un refus de garantie d'assurance.

ORGANISATIONS ET ENTREPRISES CONTRIBUTRICES

Réalisé par :



UNION DES ENTREPRISES
TRANSPORT & LOGISTIQUE
DE FRANCE

En collaboration et avec la contribution de :



AM GROUP
EXPERTISES - PRÉVENTION - CONSEILS
TRANSPORTS - PRODUITS TECHNIQUES - NOUVEAUX

